

## **A2 / Brefs rappels chronologiques : intervention de la CRIIRAD et description des opérations d'intimidation et de blocage des contrôles indépendants**

Il y a maintenant plus de 4 ans que la CRIIRAD a été appelée à l'aide par l'association AGHIR IN MAN et son président, monsieur Almoustapha ALHACEN à propos des conditions d'exploitation de l'uranium à ARLIT et AKOKAN au Niger par des filiales de la multinationale AREVA.

Une première mission de contrôles radiologiques effectuée par la CRIIRAD en **décembre 2003** en collaboration avec l'association SHERPA avait permis de soulever toute une série de problèmes radiologiques (contamination par l'uranium des eaux distribuées, présence de ferrailles radioactives dans les rues, entreposage à l'air libre de déchets radioactifs, etc.).

AREVA a dans un premier temps nié les problèmes, puis aurait pris quelques dispositions à la fois tardives et insuffisantes (abandon des puits les plus contaminés, renforcement des contrôles sur les ferrailles).

Lors d'une conférence de presse, le **4 avril 2007** à Paris, SHERPA, Médecins du Monde et la CRIIRAD, en collaboration avec des ONG locales regroupant d'anciens travailleurs des filiales d'AREVA en Afrique, ont révélé que les problèmes sanitaires et environnementaux identifiés sur les sites en cours d'exploitation (Niger), concernaient également les sites considérés comme réaménagés (Gabon).

Mme Anne Lauvergeon présidente du groupe a indiqué alors à l'AFP, le 10 avril 2007, qu'AREVA « *n'avait rien à cacher* ». Elle a ajouté « *Je considère que la meilleure des solutions pour nous, c'est que tout le monde aille regarder et constater* ».

Le laboratoire de la CRIIRAD rappelle justement qu'il s'est rendu à plusieurs reprises sur le terrain pour « regarder et constater ».

A / Lorsqu'il a pu effectuer des contrôles radiologiques (en France), le laboratoire de la CRIIRAD a mis en évidence de façon répétée, autour des installations du groupe AREVA, de graves anomalies portant sur les évaluations de l'impact environnemental et sanitaire effectuées par l'industriel ou pour son compte.

Ceci concerne les anciennes installations d'extraction de l'uranium d'AREVA en France (sites de Gueugnon en Saône et Loire, La Crouzille en Limousin, Les Bois Noirs dans la Loire, Saint-Pierre dans le Cantal, Lodève dans l'Hérault, etc.), les sites miniers en exploitation au Niger, le site de conversion de l'uranium de COMURHEX à Malvesi dans l'Aude, les installations de COGEMA au Tricastin (Drôme), etc.

La réalité sur le terrain est aux antipodes du tableau dressé par Mme Anne Lauvergeon. La CRIIRAD a pu le démontrer à de nombreuses reprises et ceci a été confirmé par l'administration, lorsque, sous la pression de la CRIIRAD et des associations locales, elle a dû procéder à des contrôles rigoureux.

B / Dans le cas des mines d'AREVA au Niger, la réalisation de contrôles indépendants s'est heurtée à de nombreuses difficultés. Il semble que les caméras soient les bienvenues (dans le cadre d'opérations de communication orchestrées par AREVA), mais pas les appareils de mesure de la radioactivité.

Les filiales d'AREVA au Niger avaient fait **pression** sur l'ONG AGHIR IN MAN pour faire annuler la mission CRIIRAD de décembre 2003.

Les appareils de mesure de la CRIIRAD avaient été confisqués à l'atterrissage à Niamey. Des officiels haut placés avaient alors laissé entendre que les ordres venaient des compagnies minières. Il est en outre certain que les fonctionnaires qui ont confisqué le matériel avaient reçu des ordres en ce sens avant l'atterrissage de l'avion. La CRIIRAD a perdu alors plusieurs jours à Niamey pour tenter de récupérer les appareils (en vain) et n'a pu procéder aux mesures radiométriques dans la zone minière qu'avec un compteur Geiger grand public.